

Glossaire

"Libérer et refonder la France (1943-1945)"

Pour plus de définitions : Marcot François (dir.), *Dictionnaire Historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, 2006 ; Broche François, Caïtucoli Georges, Muracciole Jean-François (dir.), *Dictionnaire de la France Libre*, Paris, Robert Laffont, 2010. Voir également des glossaires sur le site de la Fondation de la Résistance, le site de la Fondation de la France libre et le site de la Fondation Charles de Gaulle.

Armée française de Libération : créée en août 1943, elle amalgame les Forces françaises libres (FFL) avec l'Armée d'Afrique. Cette dernière, chargée de protéger les territoires coloniaux et de contribuer à la défense de la métropole, s'oppose à l'arrivée des Alliés au Maroc et en Algérie mais participe à la campagne de Tunisie.

Bureau central de Renseignement et d'Action (BCRA) : service de renseignements de la France libre, dirigé par André Dewavrin (le colonel Passy).

COMIDAC/COMAC : Le COMIDAC est créé par la Résistance intérieure en février 1944 pour diriger les Forces françaises de l'Intérieur. Il passe sous tutelle du Conseil national de la Résistance (CNR) en mai 1944. Le Comité français de la Libération nationale (CFLN) créé de son côté un état-major FFI et un COMAC. Ils sont en rivalité avec le COMIDAC.

Commissaire régional de la République : Institués en janvier 1941, les commissaires régionaux de la République sont chargés de rétablir l'autorité républicaine. Ils sont les représentants du GPRF.

Comité français de la Libération nationale : formé le 3 juin 1943 à Alger, il exerce l'autorité sur les territoires français libérés d'Afrique du Nord et dirige l'effort français de guerre. D'abord co-présidé par de Gaulle et Giraud, le second est progressivement évincé.

Conseil national de la Résistance : le Conseil de la Résistance, dont la création a été voulue par de Gaulle, se réunit pour la première fois le 27 mai 1943. Il réunit les chefs des principaux mouvements de Résistance, les représentants de partis politiques non compromis dans la collaboration et de deux syndicats. Il réalise l'unité de la Résistance intérieure. Lors de cette première réunion, ce qui deviendra ensuite le Conseil national de la Résistance reconnaît l'autorité du général de Gaulle sur la Résistance.

Délégués militaires de zone et de région : dans la perspective du débarquement mais aussi d'un éventuel morcellement des territoires libérés, la France combattante nomme en France des délégués militaires, chargés de coordonner la mise en œuvre des différents plans de destruction afin de faciliter les opérations militaires alliés.

Epuration : Répression des personnes ayant collaboré avec les autorités d'occupation allemande. Elle est d'abord extrajudiciaire dans les semaines qui suivent la libération, menée par les forces de la Résistance locale ou les populations. Avec l'installation notamment des cours de justice, on entre dans la phase de l'épuration judiciaire. Au-delà des condamnations pénales, l'épuration est aussi administrative et économique.

France libre : nom donné au regroupement de volontaires formé par le Général de Gaulle à Londres. Elle est renommée France combattante en juillet 1942 pour prendre en compte l'union avec la Résistance intérieure.

Forces françaises de l'Intérieur (FFI) : un accord scellé en décembre 1943 permet la création en février 1944 des FFI, qui regroupe les groupes armés de la Résistance intérieure : ceux rassemblés dans l'Armée Secrète, les Francs-Tireurs et Partisans (FTP) liés au parti communiste et l'Organisation de Résistance de l'Armée (ORA). Les FFI apportent un soutien précieux aux troupes alliées dans leur progression.

Forces françaises Libres (FFL) : elles rassemblent les volontaires qui contractent un engagement militaire auprès du général de Gaulle.

Gouvernement Provisoire de la République française (GPRF) : gouvernement institué et présidé par de Gaulle à partir du 3 juin 1944, il remplace le CFLN. Il est reconnu par les Alliés en octobre 1944.

Maquis : Fin 1942/début 1943, des réfractaires au travail en Allemagne "prennent le maquis". Massif à partir de la mise en place du Service du Travail Obligatoire (STO) le 16 février 1943, ce mouvement est progressivement encadré par la Résistance. Des maquis combattants (à distinguer des maquis refuges) apparaissent.